



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**n° 72 du 09 septembre 2024**

**- Spécial -**

**Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés peuvent être consultés  
auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée**

**SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES**

## SOMMAIRE

**n° 72 du 09 septembre 2024**

## **SPECIAL**

### **DRFIP**

Avenant n°1 du 9 septembre 2024 à la convention de délégation de gestion du 27 avril 2023, relative au centre de gestion financière bloc 2 placé sous l'autorité du directeur régional des finances publiques des Pays de la Loire et du département de Loire-Atlantique, concernant les opérations de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire (DREAL)

Direction Régionale des  
Finances Publiques des  
Pays de la Loire

**Avenant n° 1**  
**à la convention de délégation de gestion du 27 avril 2023 relative au centre de gestion financière bloc 2 placé sous l'autorité du directeur régional des finances publiques des Pays de la Loire et du département de Loire-Atlantique**

**Opérations de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire (DREAL)**

Entre la direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire, représentée par Mme Anne BEAUVAL, directrice départementale, désignée sous le terme de "délégant", d'une part,

et

La direction régionale des finances publiques des Pays de la Loire et du département de Loire-Atlantique, représentée par M Claude GIRAULT, directeur régional, désigné sous le terme de "déléataire", d'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

**Article 1<sup>er</sup>**

La liste des programmes mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> de la convention de délégation de gestion est complétée par les programmes suivants :


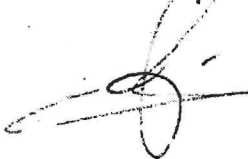
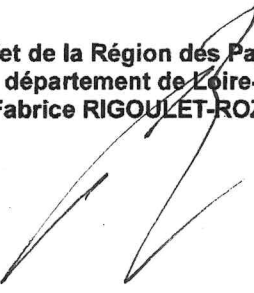
<b>N° de programme</b>	<b>Libellé</b>
349	Transformation publique
380	Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires

**Article 2**

Le présent avenant prend effet le jour de sa signature par l'ensemble des parties et sera publié au recueil des actes administratifs de la région.

Fait à Nantes

Le 9 septembre 2024

Le délégrant	Le délégataire
<p>La direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire</p>	<p>Direction régionale des Finances publiques des Pays de la Loire et du département de Loire-Atlantique</p>
<p>La Directrice régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire</p>	<p>Le Directeur régional des Finances publiques des Pays de la Loire et du Département de Loire-Atlantique</p>
<p> Anne BEAUVAL anne.beauval 2024.07.24 08:25:28 +02'00'</p>	<p> Claude GIRAULT</p>
<p>Visa du Préfet de la Région des Pays de la Loire Préfet du département de Loire-Atlantique Fabrice RIGOULET-ROZE</p> <p></p>	

